

"Oeil pour oeil, dent pour dent" et vengeance

Question:

Nous sommes des lycéennes qui avons besoin d'aide au sujet de l'expression "oeil pour oeil, dent pour dent" pour un exposé en philosophie. Nous devons répondre à la problématique suivante: cette expression, qui traduit une volonté de vengeance (c'est-à-dire de faire subir à l'agresseur tel traitement qu'il avait fait subir à l'agressé) ne traduit-elle pas, en fait, une volonté d'instaurer une loi?

Réponse:

On trouve trois fois dans la Bible, particulièrement dans l'Ancien Testament, le commandement "oeil pour oeil, dent pour dent". Quelle en est la signification?

Exode 21:24 Oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

Lévitique 24:20 Fracture pour fracture, oeil pour oeil, dent pour dent, il lui sera faite la même blessure qu'il a faite à son prochain.

Deutéronome 19:21 Tu ne jetteras aucun regard de pitié, oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

Le texte de l'Exode provient des premières lois civiles que Dieu a données à Israël dans le désert de Sinaï, juste après leur départ d'Egypte, comme suite pratique aux Dix commandements. Ces lois règlent les relations de maître à esclave (Exode 21:1-11); les lois en cas de dommages corporels, versets 12-36. D'autres cas sont examinés aux chapitres 22 et 23.

Mais ce texte n'a **pas pour but d'exiger une réparation** "oeil pour oeil, dent pour dent", mais de limiter la rétribution à ce qui est juste. Trop souvent, pour une offense légère, un homme puissant exigeait une réparation exagérée. Comparez avec la "justice" de l'Islam, où un voleur a la main coupée... même s'il n'a volé qu'un morceau de pain! La Loi ne permettait pas d'exiger autre chose qu'une **juste compensation**.

Dans le Lévitique, le texte de l'Exode est repris et complété. L'intention reste la même: une compensation juste.

Dans le Deutéronome, l'application pratique est précisée. Ainsi au verset 15: "Un seul témoin ne suffira pas contre un homme pour constater un crime ou un péché, quel qu'il soit; un fait ne pourra s'établir que sur la déposition de deux ou de trois témoins." Une nouvelle fois, ces lois empêchent une application injuste ou une demande d'indemnité démesurée.

Il est maintenant possible de répondre de façon précise à votre question.

1. Le commandement "**Oeil pour oeil, dent pour dent**", n'est PAS un "**droit**

de vengeance" mais une LIMITATION du droit de réparation des dommages.

2. Ce commandement fait partie de la Loi, donnée par Dieu au peuple d'Israël. La Loi ne se limite pas aux Dix commandements!

Note: Retrouvez dans la FAQ 280, plus d'informations et de précisions sur [la loi du talion dans Exode 21](#).

La vengeance dans la Bible

Si la Loi permet d'obtenir une juste compensation pour un préjudice, cette demande de rétribution n'est pas obligatoire. Déjà dans l'Ancien Testament on a le commandement:

Lévitique 19:18 : Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Éternel.

Il y a aussi:

Proverbes 25:21 : Si ton ennemi a faim, donne-lui du pain à manger; s'il a soif, donne-lui de l'eau à boire.

Celui qui aime son prochain, non seulement ne demandera pas une rétribution exagérée, mais renoncera à tout esprit de vengeance.

Dans le Nouveau Testament, Jésus va encore plus loin:

Matthieu 5:44 : Mais moi, je vous dis: [Aimez vos ennemis](#), bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent.

Romains 12:20 : Mais si ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire; car en agissant ainsi, tu amasseras des charbons ardents sur sa tête.

En résumé: Si vous demandez une juste rétribution, vous ne péchez pas. Mais si vous allez au delà de cet ordre, en **renonçant à toute vengeance**, vous suivrez parfaitement l'exemple donné par Jésus.

Samuel Lüthert